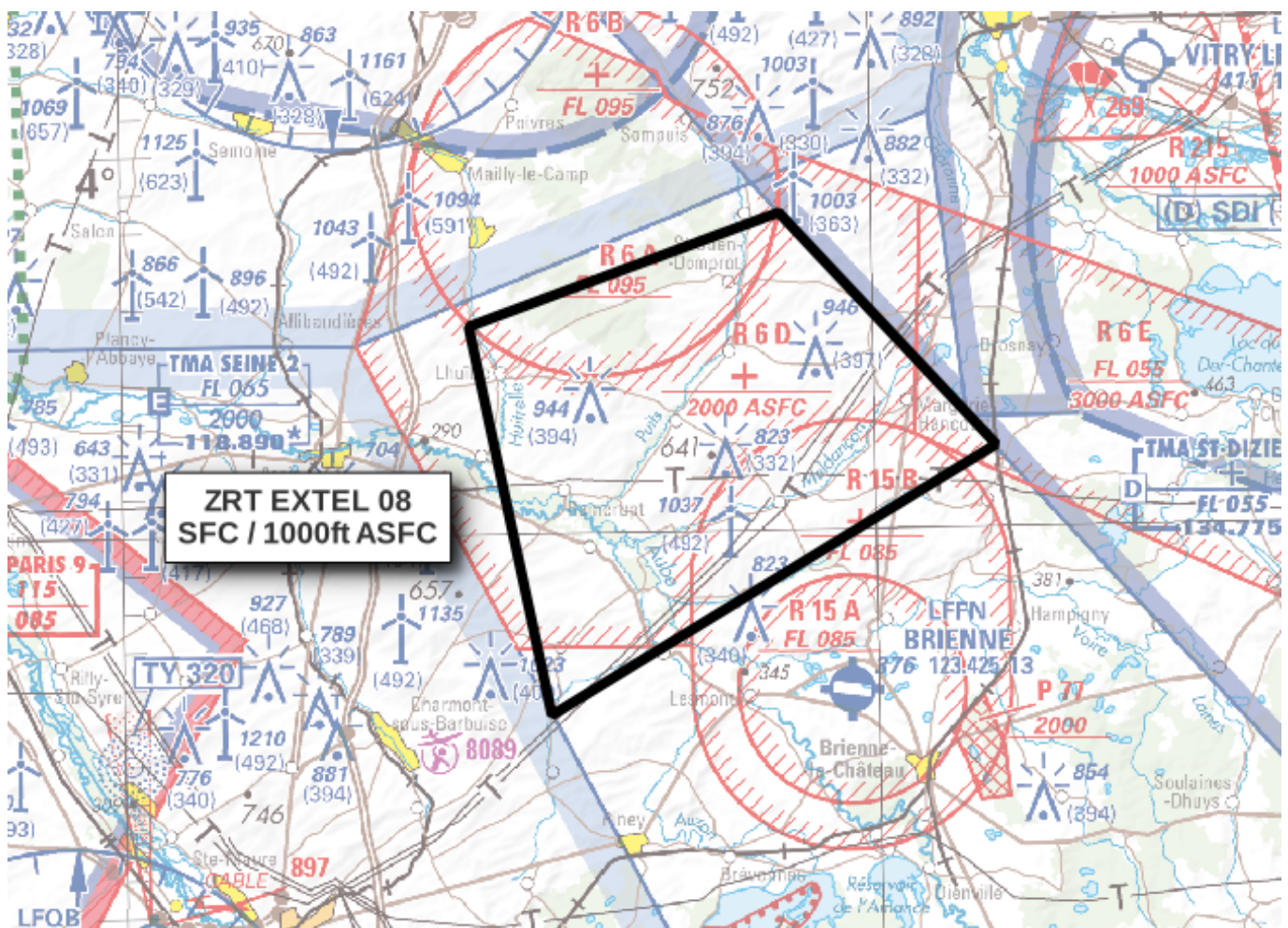


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans la région de MAILLY LE CAMP (10)

En vigueur : Du samedi 13 juin au lundi 15 juin 2026

Lieu : FIR : PARIS LFFF

ZRT EXTEL 08



ACTIVITÉ

Vols d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue de jour et de nuit.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT ACTIVE H24

ZRT EXTEL 08

- Du 13 juin 2026 à 0400 au 15 juin 2026 à 2200

INFORMATION DES USAGERS**Activité connue de :**

- PARIS INFO : 126,100 MHz
- SEINE INFO : 120,325 MHz
- VATRY TOUR : 129,400 MHz

GESTIONNAIRES

Officier cellule 3D - CENTAC Mailly

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact téléphonique avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT EXTEL 08****LIMITES LATÉRALES**

48°35'27"N 004°13'54"E
 48°38'19"N 004°26'19"E
 48°32'07"N 004°34'48"E
 48°25'12"N 004°16'58"E
 48°35'27"N 004°13'54"E

LIMITES VERTICALES

SFC / 1000 ft ASFC

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'exercice:**

COMALAT Section espaces aériens temporaires
 Tél: 03.87.15.58.86 / 58.87

Pendant l'exercice:

Officier cellule 3D - CENTAC Mailly
 Tél: 06.72.28.64.93 ou 03.10.10.81.75

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La zone réglementée LF-R6 A MAILLY sera active simultanément avec la ZRT EXTEL 08.